

Délibération 23-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 mars 2023	Nombre de délégués
Délibération n°23-02	En exercice : 6
Convocation : 3 Mars 2023	Présents ou représentés : 5
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2023	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-trois, le jeudi neuf mars, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du trois mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Conches-en-Ouche, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ

Monsieur Christophe ALORY

Monsieur Gérard CHERON

Madame Martine SAINT-LAURENT

Etaient présents sans voix délibératives :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Monsieur Christophe CAPELLE

Excusés :

Monsieur Frédéric CHOPIN (pouvoir à Monsieur SAPOWICZ)

FINANCES

BUDGET GENERAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRE et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Article D2312-3 du CGCT (communes, EPCI concernés et leurs établissements publics) :

"A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le

projet de budget. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. "L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 qui a été publiée au Journal Officiel n°18 du 23 janvier 2018 a également introduit de nouvelles dispositions : « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ». Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995, René Bard c/commune de Bedarieux), afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse (rapport d'orientation budgétaire), document d'analyse économique et financière, présentant également une projection 2020 du Budget vous a été remise avec le présent ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il vous est proposé d'en prendre connaissance ensemble.

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT ;

Vu l'article XX de son règlement intérieur ;

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015 ;

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

DONNE ACTE du débat d'orientation budgétaire 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ



Rapport d'orientation budgétaire 2023

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Comité syndical du 9 mars 2023

027-200087252-20230309-23_02b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 20/03/2023

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire sont déterminées dans le règlement intérieur du SMABI, dans son article XX. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte. Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions.

Il permet également d'informer sur la situation financière du syndicat mixte et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mise en œuvre.

Depuis l'adoption de la loi NOTRE du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis aux EPCI membres, et mis à disposition du public au siège social du syndicat, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SMABI et sur les engagements financiers des membres et partenaires du syndicat mixte. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2023, il sera fait un point sur les effectifs de la collectivité pour mener à bien les actions prévues. Cette présentation sera complétée par un état de la dette du syndicat.

Table des matières

Rapport d'orientation budgétaire 2023	1
Rapport d'orientation budgétaire 2023	2
A. Situation internationale et nationale :	4
I. L'économie mondiale entre en récession.....	4
II. Une inflation inédite sur la période récente :	4
III. Le Projet de Loi de Finances 2023.....	5
B. Analyse des résultats 2022 du Budget principal	6
I. Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement	6
II. Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement	7
III. Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement	7
IV. Réalisation budgétaire des recettes d'investissement	8
V. Résultats provisoires 2022.....	8
C. Les grandes orientations budgétaires	10
I. Des dépenses de fonctionnement contenues.....	10
II. Les recettes de fonctionnement	12
D. Un programme d'investissement soutenu	12
E. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 01/03/2023	14
F. Endettement.....	14
G. Trésorerie.....	14
H. Budget 2023 : Projection des participations.....	14
Projection des participations 2023 (avec mise à jour des informations issues des fiches DGF) :.....	14
I. Conclusion	15

A. Situation internationale et nationale :

I. L'économie mondiale entre en récession

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour et les années suivantes. Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

- o Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- o A la dépendance énergétique de certains pays ;
- o Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro) ;
- o Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et la force de consommation des agents. A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante du gaz russe et des importations énergétiques. L'euro se déprécie. 8 DF_27/10/2022 En France, en 2021, le PIB a augmenté de 6,8% en volume se rapprochant mais restant inférieur au niveau de 2019 de 1,5%. La reprise a ainsi été plus rapide qu'initialement anticipée par les économistes.

En revanche, les prévisions des différents instituts de conjoncture se sont nettement dégradées pour 2023.

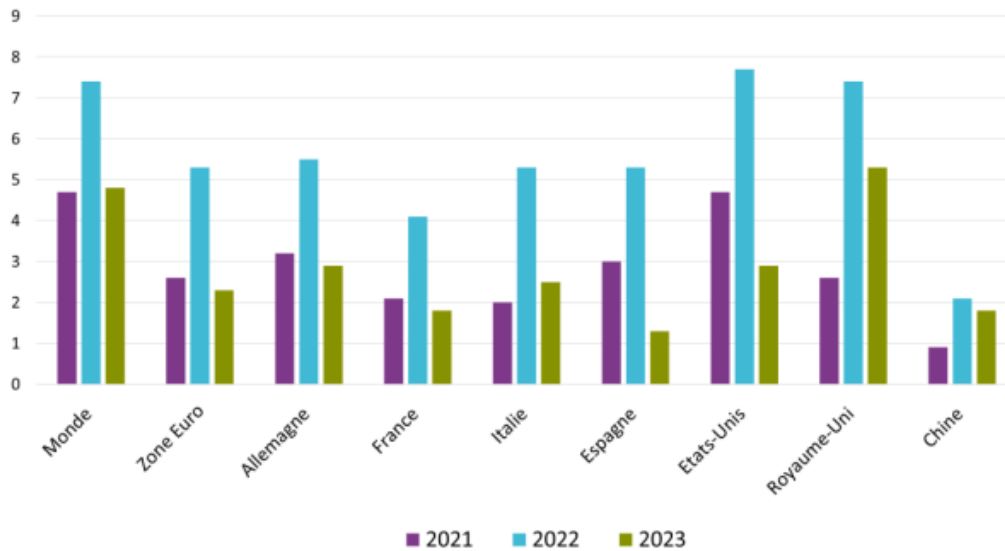
Quant à la Chine, pour la première fois depuis 1990, le taux de croissance ne dépassera pas 5%. En effet, la politique zéro Covid a freiné la croissance depuis plus de deux ans. De son côté, le gouvernement a décidé d'intervenir et de contrôler l'évolution, pour avoir une croissance plus équilibrée. Les mesures mises en place ont ainsi affecté certains secteurs comme le secteur de l'immobilier, le secteur de la technologie, et même celui de l'éducation.

II. Une inflation inédite sur la période récente :

La surchauffe de l'économie en sortie de crise sanitaire a été spectaculaire. L'injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l'accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 8.3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne. Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.

Evolution du PIB de l'économie mondiale :



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

III. Le Projet de Loi de Finances 2023

Après un déficit public record en 2020, le projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une poursuite du redressement amorcé en 2021...

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

L'inflation a atteint en février 6,2% sur un an, renouant avec son rythme d'octobre et novembre 2022, selon une première estimation publiée mardi 28 février par l'Insee. Ce taux s'établissait à 6% sur un an en janvier.

B. Analyse des résultats 2022 du Budget principal

I. Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	Budget 2022	Réalisations	% réalisation
011- Charges à caractère général	138 533,00 €	68 141,84 €	49,19 %
012 – Charge de personnel et frais assimilés	251 750,00 €	169 249,88 €	67,23 %
022 – Dépenses imprévues	26 000,00 €	-	-
023 – Virement à la section d'investissement		-	-
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 697,00 €	7 696,29 €	99,99 %
65 – Autres charges de gestion courante	47 150,00 €	44 473,11 €	94,32 %
66 – Charges financières	2 500,00 €	571,66 €	22,87 %
67-Charges exceptionnelles	15 000,00 €	-	-
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	488 630,00 €	290 132,78 €	59,38 %

La réalisation budgétaire au titre du fonctionnement est de 59.38%.

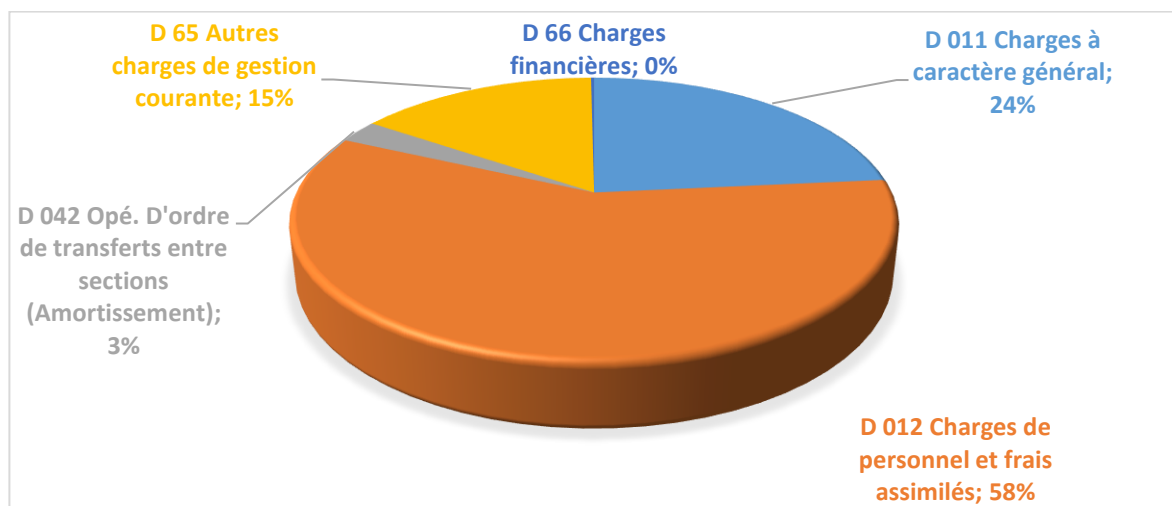


Figure 1 Répartition des dépenses de fonctionnement 2022

Les charges de personnel représentent 58 % du budget de fonctionnement du Syndicat soit 169 250 euros. La réalisation n'est pas été totale car un poste de technicien n'a été pourvu qu'en septembre et le poste « animation PAPI » ne sera créé finalement que sur l'exercice 2023. Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante représente 15% du budget de fonctionnement. Les charges à caractère général représentent 24% du budget. 40% de ces charges représentent des travaux de gestion d'espaces naturels (54 462 euros).

II. Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	Budget 2022	Réalisations	% réalisation
002 – Résultats d'exploitation reporté	284 142,00 €		-
74 Dotations, subventions & participations	203 438,00 €	221 356,00 €	108,81 %
75 Autres produits de gestion courante	1 050,00 €	983,25 €	93,64 %
77 Produits exceptionnels	-	11 752,42 €	
FONCTIONNEMENT - RECETTES	488 630,00 €	234 091, 67 €	47,91 %

Les principales recettes de fonctionnement du Syndicat correspondent aux subventions et participations (chapitre 74). Dans ce budget 2022, les participations des EPCI-FP ont représenté 221 356 euros. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a versé 84 430 euros d'aides correspondant aux aides à l'animation « milieux aquatiques » et « SAGE ITON » dans le cadre de son 11^{ème} programme. A ce même titre, la Région Normandie a versé 15 720 euros.

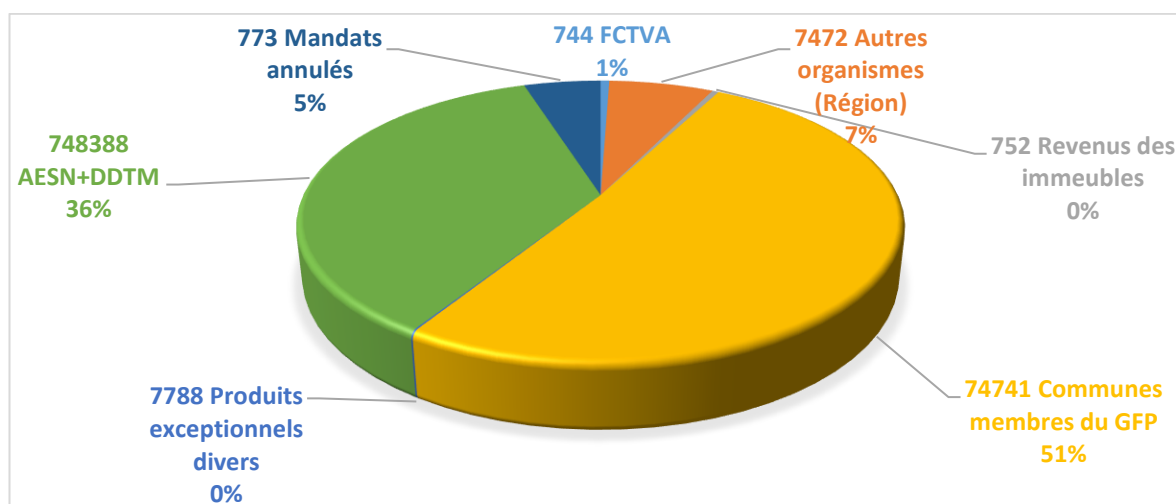


Figure 2 Répartition des recettes de fonctionnement 2022

III. Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement

CHAPITRE	Budget total 2022	Réalisations	% réalisation
001 Solde d'exécution reporté	65 018,00 €	65 017,51 €	100 %
041 Opérations patrimoniales	68 240,00 €	58 239,27 €	85,34 %
020 Dépenses imprévues	10 600,00 €	0 €	0 %
13 Subventions d'investissement*1	39 892,00 €	19 892,00 €	49,86 %
20 Immobilisations incorporelles	486 292,00 €	114 483,79 €	23,54 %
204 Subventions d'équipement versées	28 000,00 €	27 359,55 €	97,71 %
21 Immobilisations corporelles	186 500,00 €	160 926,79 €	86,29 %
23 Immobilisations en cours	8 000,00 €	7 060,00 €	88,25 %
45 Opérations pour compte de tiers	584 300,00 €	320 220,06 €	54,80 %
INVESTISSEMENT DEPENSES	1 476 842,00 €	773 198,97 €	52,35 %

*1 Correspond aux remboursements de trop-perçus de subventions de l'Agence de l'Eau

IV. Réalisation budgétaire des recettes d'investissement

CHAPITRE	Budget total	Réalisations	% réalisation
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 697,00 €	7 696,29 €	99,99 %
041 Opérations patrimoniales	68 240,00 €	58 239,27 €	85,34 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	66 659,00 €	65 352,51 €	98,04 %
13 Subventions d'investissement	646 426,00 €	296 808,00 €	45,92 %
20 Immobilisations incorporelles	0 €	24 390,00 €	
21 Immobilisations corporelles	0 €	40,10 €	
23 Immobilisations en cours	0 €	1 548,10 €	
45 Opérations pour compte de tiers	687 820,00 €	427 223,32 €	62,11 %
INVESTISSEMENT RECETTES	1 476 842,00 €	881 297,59 €	59,67 %

Le chapitre 10 correspond pour partie au versement du FCTVA (1 306 euros) et aux excédents de fonctionnement capitalisés (54 092,51 euros).

V. Résultats provisoires 2022

a) Résultats d'exécution de l'exercice

		CA 2022 (provisoire)
Fonctionnement		
Dépenses		290 132,78 €
011	Charges à caractère général	68 141,84 €
012	Charges de personnel	169 249,88 €
65	Autres charges de gestion courante	44 473,11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 696,29 €
66	Charges financières	571,66 €
Recettes		234 091,62 €
70	Vente de produits	€
73	Mandats annulés	11 520,00 €
74	Dotations, subvention, et participations	221 356,00 €
75	Autres produits de gestion courante	983,20 €
77	Produits exceptionnels	232,42 €
Investissement		
Dépenses		773 198,97 €
001	Solde d'exécution reporté	65 017,51
041	041 Opérations patrimoniales	58 239,27 €
13	Subventions d'investissement	19 892,00 €
20	Immobilisations incorporelles sauf 204)	114 483,79 €
21	Immobilisations corporelles	160 926,79 €
204	Subventions d'équipement versées	27 359 ,55 €
23	Immobilisation en cours	7 060,00 €
45	45811-Opérations pour compte de tiers	320 220,06 €
Recettes		881 297,59 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 352,51 €
13	Subvention d'investissement	296 808,00 €
20	Immobilisations incorporelles	24 390,00 €
21	Immobilisations corporelles	40,10 €
23	Immobilisations en cours	1 548,10 €

040	Opération d'ordre de transfert entre section	7 696,29 €
041	Opérations patrimoniales	58 239,27 €
45	45812-Opérations pour compte de tiers	427 223,32 €

b) Les restes à réaliser

Les tableaux suivants présentent les opérations en cours du SMABI. Les travaux de restauration de la continuité écologique reprendront en avril, les études hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique sur les communes de Glisolles et Evreux sont en cours.

DEPENSES :

2031	Etude de danger Endiguement de Navarre	63 164,00 €
2031	Op-202114 Effacement Moulin de Houetteville	6 616,00 €
2031	Op-202203 Ouvrages Anneaux Evreux	60 000,00 €
2031	Op-202204 Glisolles	27 446,00 €
20	Op-202206 DIAG ITON ORNAIS	25 000,00 €
21	Op-202208 Acquisition ZH Damville Aulnay	21 000,00 €
21	Op-202209 Acquisition ZH Damville 2023	- €
45	45812201 RCE HOUETTEVILLE	40 000,00 €
45	45812202 Restaurations legeres	39 000,00 €
		282 226,00 €

RECETTES :

			RAR RECETTE AESN	RAR RECETTE CD27	RAR RECETTE AUTRE	
1328	OPNI	MOE RCE ITON BLANDEY	3 976,00 €			
13141	202112	EDD système d'endiguement de Navarre (DDTM)	- €	- €	34 662,00 €	
1328	202114	MOE Moulin de Houetteville	4 776,00 €			
1323	202114	MOE Moulin de Houetteville		5 989,00 €	- €	
1328	202203	MOE2022EVREUX Navarre	33 528,00 €			
1328	202204	MOE2022GLISOLLES	7 510,00 €			
1323	202204	MOE2022GLISOLLES		9 388,00 €		
1328	202207	ACQUISITION ZH NORMANVILLE	78 000,00 €			
1328	202208	ACQUISITIONZH2022 DAMVILLE AULNAY	12 600,00 €		0	
1323	202208	ACQUISITIONZH2022 DAMVILLE AULNAY		4 233,00 €		
45822201		Travaux RCE Moulin de Houetteville	107 439,00 €	30 000,00 €	- €	
45821101		RIPISYLVE 2021	1 889,00 €	3 149,00 €		
45822202		RESTAURATION LEGERE (Chambray Conde Hippodrome)		37 400,00 €		
45822203		RIPISYLVE 2022	17 556,00 €	5 852,00 €		
			267 274,00 €	96 011,00 €	34 662,00 €	397 947,00 €

Le compte administratif provisoire laisse apparaitre les résultats suivants :

- En section fonctionnement nous constatons un déficit de 56 041,11 euros sur l'exercice mais un excédent de 228 101,54 euros avec intégration 002 reporté n-1 (excédent). Lié au décalage de réception des aides financières aux postes (convention pluri-annuelles).
- En section d'investissement nous constatons un excédent de 173 116,13 euros sur l'exercice et un total de 108 098,62 euros avec intégration 001 reporté n-1 (déficit).

- Les restes à réaliser en investissement représentent 282 226,00 euros en dépenses et 397 947,00 euros en recettes soit une différence de **+ 115 721 euros**.

Ce résultat laisse donc apparaître un excédent de 223 819,62 euros en investissement.

C. Les grandes orientations budgétaires 2023

I. Des dépenses de fonctionnement contenues

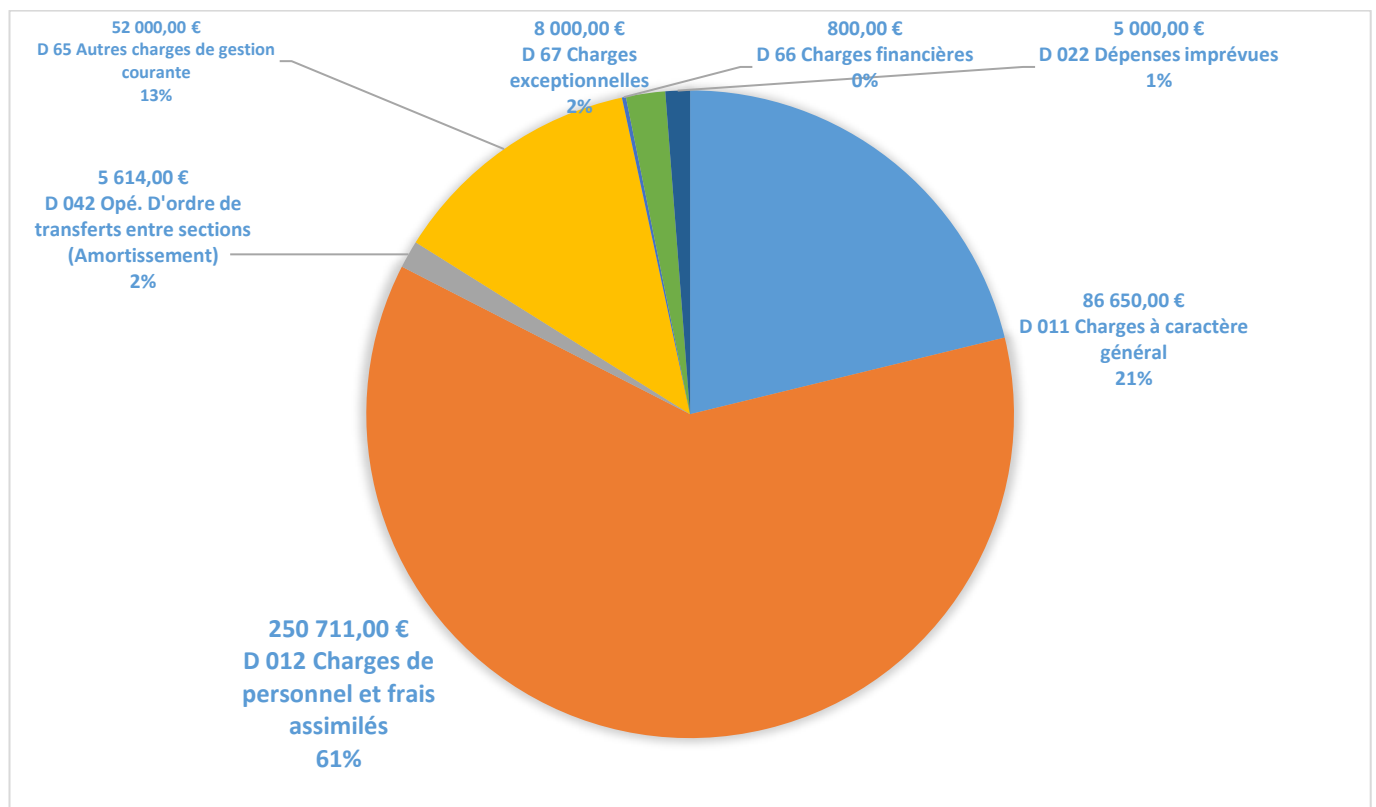
Pour mémoire les dépenses de fonctionnement 2022 ont représenté 290 132,78 euros.

c) Projections des dépenses de fonctionnement 2023 :

Pour les principaux chapitres, hors virement de section à section, les projections sont :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Prévisions 2023
D 011	Charges à caractère général	68 141,84 €	86 650,00 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	169 249,88 €	250 711,00 €
D 042	Opé. D'ordre de transferts entre sections (Amortisser	7 696,29 €	5 614,00 €
D 65	Autres charges de gestion courante	44 473,11 €	52 000,00 €
D 66	Charges financières	571,66 €	800,00 €
D 67	Charges exceptionnelles		8 000,00 €
D 022	Dépenses imprévues		5 000,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	290 132,78 €	408 775,00 €

Figure 3 Projection des dépenses de fonctionnement 2023



d) Projection des dépenses de personnel

Libellé	Réalisé 2022	Propositions 2023
Charges de personnel et frais assimilés		
Cotisations patronales	46 834,99 €	69 135,20 €
Rémunérations principales	116 654,77 €	174 662,92 €
Cotisations CNFPT	2 054,31 €	2 465,17 €
Titres restaurant	3 705,81 €	4 446,97 €
TOTAUX	169 249,88 €	250 710,26 €

La masse salariale comprend le recrutement d'un animateur PAPI (Plan d'actions et de prévention des inondations).

Caractéristiques des agents permanents :

Etat des effectifs au 01/01/2023	Titulaire		Contractuels	
	NB	ETP	NB	ETP
Totaux	1	0.07	3	1

5 agents sont employés par la collectivité, quatre à temps complet et un à temps partiel.

e) Projection des dépenses de fonctionnement courant

Le chapitre 011 concerne les frais liés au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les denrées alimentaires, les fluides, les fournitures de petits matériels et équipements, les prestations culturelles, l'entretien et la maintenance des équipements, les assurances, les formations du personnel, les frais d'affranchissement et de téléphonie, etc...

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
D 011	Charges à caractère général	68 141,84 €	86 650,00 €

46% du budget de ce chapitre est réservé aux travaux d'entretien du SMABI. Ces travaux sont de différentes nature :

- Le retrait des embâcles et autres flottants pouvant générer des problématiques d'écoulement de la rivière lors d'évènements climatiques,
- Gestion des fossés et bassins pluviaux de la Sôgne,
- Des actions de restauration et d'entretien vont être mise en place pour les milieux naturels gérés par le SMABI. Pour exemple, nous pouvons citer la mise en place d'une gestion par une entreprise spécialisée en éco pastoralisme. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMABI va développer son action sur les « Espaces Naturels Sensibles » de type « milieux humides » (ENS du Fourneau à Condé-sur-Iton, ENS de la Vallée du Rouloir). Ce budget comprend également l'entretien des chemins d'accès sur les propriétés du SMABI (haies, clôtures...),
- Travaux d'entretien sur le système d'endiguement de Navarre (Correction des brèches, terriers, abattages...

L'élaboration du Plan Pluri Annuel en faveur des Milieux Aquatiques et Humides (PPMHA) nécessite l'acquisition de petits matériels techniques notamment pour la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques (Filets troubleaux, waders, nasses, tarière, guides floristiques, loupes...etc)

II. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des participations des EPCI-FP membres et des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région.

Colonne1	Libellé	Réalisé 2022	Propositions 2023
744	FCTVA	1 307,00 €	5 000,00 €
74741	Communes	119 899,00 €	190 000,00 €
7472	Autres organismes (DPT27)	15 720,00 €	9 984,00 €
	<i>REGION - Solde animation rivière 2022</i>		6 384,00 €
	<i>REGION - Solde animation SAGE ITON 2022</i>		3 600,00 €
748388	Agence de l'Eau Seine Normandie (+DDTM)	84 430,00 €	75 382,00 €
	<i>AESN – Animation milieux aquatiques 2022/2024 (acompte 2)</i>		53 268,00 €
	<i>AESN – Animation SAGE 2022/2024 (acompte 2)</i>		15 181,00 €
	<i>AESN – Subvention gestion des zones humides</i>		6 933,00 €
TOTAL	Dotations, subventions et participations	221 356,00 €	280 366,00 €

La participation des EPCI au titre du fonctionnement est proposée à hauteur de 190 000 euros pour tenir compte des résultats de fonctionnement reportés.

Les aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont maintenues dans le cadre de son 11^{ème} programme jusqu'en 2024. Toutefois, elles le sont grâce à la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) dont le SMABI est la structure porteuse et sont signées pour une période de 3 ans. Les versements issus des conventions « Animation » sont effectués ainsi : un 1^{er} acompte de 20% à la signature, un 2nd de 30% sur présentation du bilan d'activité de la 1^{ère} année, un 3^{ème} de 30% sur présentation du bilan d'activité de la 2^{ème} année et le solde de 20% sur présentation du bilan d'activité des 3 années.

A noter que la Région n'intervient plus financièrement dans l'aide aux postes d'animateurs en 2023. Seuls les soldes des conventions 2022 seront perçus en 2023.

D. Un programme d'investissement soutenu

Le programme d'investissement du SMABI repose sur des opérations sur ses propriétés (aménagement de zones humides), des opérations pour compte de tiers (travaux de restauration de la continuité écologique), des études et des acquisitions de terrains situés en « zone humide » en vue de leur protection.

Les recettes sont basées sur les données connues telles que les dossiers de subventions en cours, les dépenses d'investissement constatées deux années auparavant pour le FCTVA...

Les dépenses s'appuient sur le plan pluriannuel d'investissement.

Chap	Opération 2023	Montant	AESN	CD27	DDTM27	AUTO FINANCEMENT
20	202301 MOE2023NORMANVILLE	30 k€	18 k€	6 k€	-	6 k€
45	RCE GLISOLLES (travaux)	700 k€	520 k€	40 k€	-	140 k€
45	RESTAURATION ZH ENS CONCHES	42 k€	25,2 k€	8,4 k€	-	8,4 k€
45	RIPISYLVE 2023	25 k€	15 k€	5 k€	-	5 k€
TOTAUX		797 k€	578,2 k€	59,4 k€		159,4 k€

- **202301 MOE2023NORMANVILLE :**

Il s'agit d'une future opération de restauration de la continuité écologique. Suite à l'acquisition de terrains situées en zone humide sur la commune de Normanville, une étude de restauration de la continuité écologique sera engagée en 2023. Cette opération sera réalisée en concertation avec le CAUE mandaté par la commune pour repenser les abords de l'Iton, propriété de la commune.

- **RCE GLISOLLES (travaux)**

Travaux de restauration de la continuité écologique et réhabilitation du canal du Rouloir.

- **RESTAURATION ZH ENS CONCHES**

2022, signature de la convention partenariale entre la communauté de communes du Pays de Conches, le SMABI, et le département de l'Eure pour la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) de la vallée du Rouloir. Des travaux seront engagés en 2023 sur ces ENS (pose de clôtures, restauration de zones humides).

- **RIPISYLVE 2023**

L'opération RIPISYLVE 2023 comprend les travaux de restauration de la ripisylve sur des tronçons de l'Iton dégradés.

E. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 01/03/2023

Financeurs	Nbre de conventions ouvertes	Montant attendu	Trop perçu
AESN	15	466 038,00 €	9 597,00 €
DPT 27	9	62 184,00 €	-
REGION	2	9 984,00 €	-
DDTM	1	34 662,00 €	
TOTAL		572 868,00 €	9 597,00 €
TOTAL GLOBAL		563 271,00 €	

F. Endettement

Aucun prêt n'a été contracté.

La ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2022.

G. Trésorerie

Trésorerie du SMABI au 01/03/2023 : Situation du compte 515 : **348 393 euros**.

H. Budget 2023 : Projection des participations

La contribution finale des adhérents résulte de l'ensemble des réajustements effectués en dépenses et en recettes et affectant le fonctionnement général de la structure, mais aussi les opérations et actions inscrites en fonctionnement et en investissement. Elle est calculée par application des règles fixées dans les statuts actuels du syndicat.

Pour mémoire, le tableau suivant montre les participations 2022 :

EPCI Membres	Fonctionnement	Investissement	Participation totale
Evreux Portes de Normandie (EPN)	65 000 euros	88 610 euros	153 610 €
CdC Roumois Seine	916 euros	1 250 euros	2 166 €
CdC Pays de Conches	19 725 euros	26 890 euros	46 615 €
CdC Interco Normandie Sud Eure	31 154 euros	42 470 euros	73 624 €
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	890 euros	1 213 euros	2 102 €
CdC du Pays du Neubourg	12 315 euros	16 788 euros	29 103 €
Total	130 000 euros	177 220 euros	307 221€

Projection des participations 2023 (avec mise à jour des informations issues des fiches DGF) :

Sous réserve de la signature de l'arrêté préfectoral, il est entendu que ce budget 2023 sera voté avec la Communauté de Communes des Pays de L'aigle. Nous proposons pour le budget 2023, une participation équivalente à l'exercice 2022 soit un besoin d'autofinancement fixé à 310 000 euros (à ce stade, nous ne proposons pas de répartition entre le fonctionnement et l'investissement).

INTERCO SDCI	Représentativité	Participations
EPN	46,2832%	143 478 €
CdC Roumois Seine	0,6447%	1 998 €
CdC de Conches-en-Ouche	12,5173%	38 804 €
CdC Interco Normandie Sud Eure	23,4713%	72 761 €
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	0,7934%	2 459 €
CdC du Pays du Neubourg	8,6851%	26 924 €
CdC des Pays de l'Aigle	7,6051%	23 576 €
	100,00%	310 000 €

I. Conclusion

Les excédents de fonctionnement permettent de maintenir le même niveau de participations des EPCI-FP que l'exercice 2022 dans un contexte budgétaire complexe.

Le 11^{ème} programme de l'AESN et les aides du Département sont maintenues à 80% pour les opérations de restauration des milieux aquatiques permettant au SMABI de conduire une politique ambitieuse en faveur des milieux aquatiques.

Sur le volet prévention des inondations, des aménagements sont à prévoir sur le système d'endiguement de Navarre et demanderont des ajustements du budget en cours. Sur cet aspect, il nous faut étudier les opportunités financières apportées par les « Fons verts ».